

b) L'égalité sera réalisée aussitôt que possible mais au plus tard en 1965. D'ici là, tous les postes vacants et les besoins supplémentaires en fait de pilotes seront comblés par des pilotes inscrits des États-Unis.

c) Les besoins initiaux pour la saison 1961 comprendront 34 pilotes inscrits des États-Unis et 70 pilotes inscrits du Canada, répartis de la façon suivante:

Circonscriptions des États-Unis et du Canada	Nombre de pilotes		
	États-Unis	Canada	Total
N° 1	12	20	32
N° 2	9	47	56
N° 3	13	3	16
	34	70	104

Bien que le Canada ait 24 pilotes en service dans la circonscription n° 1, il n'y aura jamais plus de 20 pilotes inscrits canadiens et participant activement aux services de pilotage. La deuxième phrase du paragraphe 2 b) ne s'appliquera pas à la circonscription n° 1 tant que le nombre des pilotes dont il est question ci-haut n'aura pas été réduit de 24 à 20.

d) Aucun pilote ayant atteint l'âge de 65 ans ne sera inscrit par le Secrétaire ou le Ministre à moins qu'il ne soit établi qu'une telle inscription est dans l'intérêt public et que le pilote est physiquement apte à remplir les fonctions de pilote inscrit.

Coordination des centres de pilotage

3. a) Des centres de pilotage des États-Unis et du Canada seront établis dans les circonscriptions nos 1, 2 et 3 des États-Unis et du Canada. Ils assureront les services et assumeront les responsabilités énumérés ci-après en matière de régulation:

Lieu des services de régulation	Nationalité du centre	Responsabilité du centre en matière de régulation
---------------------------------	-----------------------	---

Circonscription n° 1

Cornwall	Canada	En remontant le Saint-Laurent, de l'écluse Snell à cap Vincent.
----------	--------	---

Cap Vincent	États-Unis	En descendant le Saint-Laurent, de cap Vincent à l'écluse Snell; vers l'ouest à travers le lac Ontario; vers ou depuis les ports des États-Unis et du Canada sur le lac Ontario.
-------------	------------	--

Circonscription n° 2

Port Weller	Canada	Vers l'ouest, de Port Weller au bateau-phare du lac Huron; vers ou depuis les ports des États-Unis et du Canada sur le lac Érié, et vers l'est à travers le lac Ontario.
-------------	--------	--

Port Huron	États-Unis	Vers l'est, du bateau-phare du lac Huron à Port Weller; vers ou depuis les ports des États-Unis et du Canada sur le lac Érié, à travers le lac Huron jusqu'au feu Détour et jusqu'au lac Michigan.
------------	------------	--

Circonscription n° 3

Sault-Ste-Marie (Michigan)	États-Unis	Du feu Détour au feu du récif Gros-Cap, vers ou depuis les ports des États-Unis et du Canada sur le lac Supérieur, en descendant, à travers le lac Huron jusqu'au bateau-phare du lac Huron; à travers le lac Michigan.
----------------------------	------------	---

(Le Canada utilisera les services des États-Unis)